CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES DE PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

RENAULT

Société Anonyme au capital de 1 126 701 902, 04 euros.
Siège social : 13-15, quai Le Gallo - 92100 Boulogne-Billancourt.
441 639 465 R.C.S. Nanterre.

Avis de convocation

Les propriétaires de titres participatifs de F 1000 émis par Renault SA (ex Régie Nationale des Usines Renault), ci-après la "Société", en octobre 1983 et avril 1984, n'ayant pu délibérer valablement le 07 avril 2015 faute de quorum, sont de nouveau convoqués en Assemblée générale pour le **21 avril 2015 à 10 heures**, au 13-15, quai Le Gallo, 92100 Boulogne-Billancourt, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et le texte des résolutions suivant :

Ordre du jour

- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité au cours de l'exercice 2014 et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2014 et sur les éléments servant de base à la détermination de la rémunération des titres participatifs ;
- Fixation de la rémunération du Représentant titulaire de la Masse ;
- Pouvoirs.

Projets de Résolutions

Première Résolution : L'Assemblée Générale déclare avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes portant respectivement sur l'activité de RENAULT pendant l'exercice 2014 et sur les comptes de ce même exercice, ainsi que sur les éléments servant de base à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Deuxième Résolution : L'Assemblée Générale décide que la rémunération annuelle du représentant titulaire de la Masse, payable le 26 octobre 2015, sera fixée à 305 euros.

Troisième Résolution : Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée pour faire tous dépôts ou publications utiles, remplir tous mandats en général et toutes formalités prescrites par la loi.

Pour participer à cette Assemblée, les propriétaires de titres participatifs au nominatif devront être inscrits en compte chez la Société, au plus tard deux jours à zéro heure, heure de Paris, avant la date de l'Assemblée.

Les propriétaires de titres participatifs au porteur devront faire justifier dans les mêmes délais de l'inscription en compte de leurs titres par une attestation de participation délivrée par leur intermédiaire bancaire ou financier.

Des cartes permettant d'assister à l'Assemblée, des formules de vote par correspondance ou des pouvoirs en vue de s'y faire représenter seront délivrés aux titulaires de titres qui en feront la demande auprès de BNP PARIBAS Securities Services – CTS - Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9, rue du Débarcadère, 93761 PANTIN Cedex ou auprès de leur intermédiaire financier. Le formulaire de vote par correspondance ainsi que le pouvoir pourront également être téléchargés à partir du site Internet www.renault.com, rubrique Finance.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si ce formulaire parvient à BNP PARIBAS Securities Services (références ci-dessous) au plus tard trois jours avant la date de l'Assemblée :

BNP PARIBAS Securities Services
CTS Assemblées Générales
Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93761 PANTIN Cedex

Un propriétaire de titres participatifs ne peut à la fois adresser à BNP PARIBAS Securities Services une procuration et un formulaire de vote. Toutefois, en cas de retour des deux documents, seul le pouvoir sera pris en compte, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

La notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

— pour les porteurs de titres participatifs détenus au nominatif pur : en envoyant un pouvoir sous format numérisé à l'adresse électronique suivante paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com, en précisant sur le pouvoir le nom de la Société concernée, la date de l'Assemblée, leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant auprès de BNP Paribas Securities Services, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué.

— pour les porteurs de titres participatifs détenus au nominatif administré ou au porteur : en envoyant un pouvoir sous format numérisé à l'adresse électronique suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com, en précisant le nom de la Société concernée, la date de l'Assemblée, leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, accompagné d'une attestation de participation demandée à leur intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres.

Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier ou électronique devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

1500918